ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**Marie-Christine DALLOZ**
**Député du Jura**
**Conseillère Départementale**
**de Moirans-en-Montagne**

Ass. : MCD/JMV/17053360

**Assemblée Nationale**
126 rue de l'Université
75355 PARIS CEDEX 07
Tél. 33 (0) 1 40 63 77 37
mcdalloz@assemblee-nationale.fr

**Bureau parlementaire**
**de Saint-Claude**
Mairie du Lizon
39200 SAINT-CLAUDE
Tél. 33 (0) 3 84 41 11 74
marie-christine.dalloz@libertysurf.fr

**Bureau parlementaire**
**de Champagnole**
Mairie de Champagnole
39300 CHAMPAGNOLE
Tél. 33 (0) 3 84 52 04 72
marie-christine.dalloz@libertysurf.fr

**Madame Marisol TOURAINE**
Ministère des Affaires Sociales et de la Santé
14 avenue Duquesne
75007 Paris

Saint-Claude, le 7 mars 2017

**Objet : Centre hospitalier Louis Jaillon – Saint-Claude**
Copie : à Monsieur Pierre PRIOU, Directeur général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté

Madame la Ministre,

Permettez-moi d'attirer votre bienveillante attention sur les conséquences dramatiques pour notre territoire et ses habitants du projet de fermeture de cinq services du Centre Hospitalier Louis Jaillon de Saint-Claude (39200). Les unités d'urgences, de chirurgie, de maternité, de pédiatrie et de dialyse seront alors recentrées sur l'hôpital de Lons-le-Saunier (39000).

J'ai fait part de mes plus vives inquiétudes sur ce dossier au Directeur Général de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté dans un courrier en date du 24 novembre dernier, resté à ce jour sans réponse.

Je tiens à vous préciser que le Jura concentre des particularités éloignées de la moyenne nationale. Son territoire est partiellement réglementé par l'application de la Loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne. Ainsi, 100% du département est classé en zone de revitalisation rurale, soit 202 communes dont la densité de population n'atteint que 22 habitants par km². A titre comparatif, l'Ile-de-France enregistre une densité de 1000 habitants par km².

Le critère de productivité n'a donc pas sa place au sein d'une mission de service public, dont l'primordiale que la santé de nos concitoyens. Le gouvernement se garant du principe fondateur d'égalité qui s'oppose à la création de disparités territoriales inacceptables.

Le Haut-Jura est en proie à devenir un territoire à flux tendus, compte tenu des temps de trajets. Cette mise en concurrence basée sur la rationalisation des coûts de fonctionnement des services présents sur le site de Lons-le-Saunier est contre-productive.

**Ne devons-nous pas réellement arrivés à nous interroger sur la rentabilité de sauver des vies humaines ?**

Il est important d'appréhender les conséquences de ce projet en termes de santé publique à l'aune des réalités du territoire. En effet, depuis la fermeture du plateau technique de Champagnole, l'hôpital Louis Jaillon est **le dernier hôpital du Haut-Jura.**

Le temps de trajet est un facteur de risques exponentiels qui, à chaque minute, met en danger des vies humaines. Par exemple, une personne résidant sur le secteur des Mousses (39370) devra effectuer, en accostant les conditions climatiques hivernales, un trajet de 1h40mn pour se rendre à Lons-le-Saunier.

A titre de comparaison, en France métropolitaine, la moitié des accouchements sont réalisés à moins de 17 minutes du domicile. Prendre en considération les conditions climatiques de la montagne n'oppose à l'argument que la vie humaine est en danger. Ainsi, une femme enceinte, dont la grossesse peut être risquée en cas de non-vidé, temps empêchant tout vol du moment, quand l'hélicoptère sera déjà installé sur une autre intervention ? Le recours aux urgences est plus élevé statistiquement pour les personnes âgées et les nourrissons, des vies seront alors mises en péril en cas d'infarctus ou de grossesse pathologique.

L'accidentologie et la traumatologie liées notamment à l'activité touristique sont sources de besoins médicaux et urgences. Pour 2016, ce service de l'hôpital Louis Jaillon a comptabilisé 1200 passages, ce qui est loin d'être négligeable.

Cette notion d'éloignement ajoute de la fatigue à des patients dialysés déjà éprouvés dans l'accès aux soins pour hospitalisations et un inquiétude. Au-delà même de l'aspect de la sécurité et des conditions d'accueil que la logique comptable de l'ARS semble occulter, les coûts de prise en charge pour les transports d'urgences ou sanitaires relativisent les économies escomptées.

Dans un contexte de diminution de la population liée à des difficultés économiques, la ville de Saint-Claude, Saint-Claude représente 380 emplois et se positionne comme le **premier employeur de la ville**. Les conséquences en matière d'emploi seront dramatiques alors même que les acteurs économiques se mobilisent pour maintenir leurs activités.

L'ensemble des élus et des entreprises se mobilisent pour pallier au problème grandissant de la désertification médicale qui touche profondément le Jura et plus particulièrement le Haut-Jura.

Au vu de ces éléments, vous comprendrez que je m'oppose fermement à la fermeture des services nécessaires au maintien de cet hôpital, je vous demande instamment de bien vouloir reconsidérer votre projet en garantissant, à minima, le maintien du service des urgences et celui de chirurgie ambulatoire.

Dans l'attente d'une concertation constructive dans l'intérêt même de notre territoire et de ses résidents, je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Député du Jura,**

**Marie-Christine DALLOZ**